Plan de la forêt



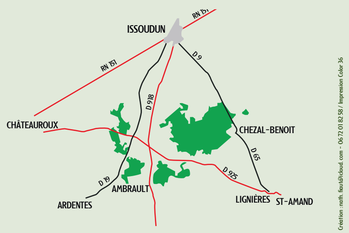
MASSIF FORESTIER de CHOEURS-BOMMIERS

Infos utiles

Office National des Forêts (ONF)
104 allée de Lourouer les Bois
36330 Le Poinçonnet
Tél. 02 54 22 08 94

Office de Tourisme des Champs d'Amour
Place de la République
36150 Vatan
Tél. 02 54 49 71 69
www.champsdamourenberry.com

Office de Tourisme du Pays d'Issoudun
Place Saint Cyr
36100 Issoudun
Tél. 02 54 21 74 02
www. tourisme. issoudun. fr



Commune partenaire :

Une histoire de forêt

Origine de la forêt domaniale

La forêt domaniale de Chaeurs-Bommiers est le regroupement récent de deux forêts aux origines différentes, la forêt de Bommiers et celle de Chœurs.

La forêt de Bommiers

Il n'existe pas de texte décrivant la forêt avant le XVIIe siècle. Les traces les plus anciennes d'une activité humaine se présentent sous forme de ferriers attestant d'une activité métallurgique parfois antique, ces traces sont visibles dans le Canton de Bois Ramier. A l'époque médiévale, elle a appartenu aux seigneurs de Bommiers. Henri II de Bourbon, héritier du château de Bommiers, Prince de Condé et père du Grand Condé qui acheta les terres des baronnies de Bommiers et de Châteauroux en 1612. La famille des Princes de Condé est devenue propriétaire des forges de Clavières en 1680. La forêt contribuera à l'essor de la production de fer. Elle était alors traitée en taillis à courte révolution de 20 à 30 ans pour la production de charbon de bois. En 1736, la forêt est devenue royale avec l'acquisition par Louis XV du duché de Châteauroux, vendu par Louis IV de Condé, Comte de Clermont. Elle était confiée en apanage au Comte d'Artois, frère de Louis XVI, en 1744.

Les aménagements

La carte la plus ancienne connue à ce jour regroupant les forêts de Bommiers et de Châteauroux date de 1682. Elle est consultable aux Archives Nationales.
Le premier document de gestion à proprement parler, date lui de 1785. Les Bois du Duché de Châteauroux confiés en Apanage au Comte d'Artois forment par leur position trois divisions principales dont la première comprend les Bois de la Maitrise particulière de Châteauroux destinés à alimenter les forges et fourneaux du domaine de ce Duché ; la deuxième les bois dépendants de la Gruerie de la Châtre et la troisième ceux de la Gruerie du Châtelet.
Les bois dépendant de la Maitrise de Châteauroux sont divisés en triage dont celui de Bommiers. La forêt est exploitée en taillis pour la production de charbon de bois. Sa contenance est de 8 683 arpents (4 356 ha).
Après la période révolutionnaire, une administration forestière se met en place avec une Inspection à Issoudun dont dépendra la forêt de Bommiers. La forêt dut répondre à un changement profond d'orientation dans le milieu du XIXe siècle. La raréfaction de bois issus de futaie, la concurrence du charbon aidée des traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique donna un coup de grâce au fer fabriqué aux bois. En 1874, fermèrent les forges de Clavières.
Débuta alors la mise en conversion des anciens taillis de chêne vers la futaie. En 1843, plus de six cent hectares de taillis furent mis à vieillir.
Il faudra cependant attendre 1924 pour tendre définitivement vers la futaie. Avec l'aménagement de 1940, débutent les coupes de régénération qui renouvellent en priorité les anciens peuplements issus des premières conversions. Les taillis sous futaie ne seront pas pour autant abandonnés et pour certains d'entre eux les taillis furent encore exploités après la dernière guerre mondiale. Sa contenance en 1939 est de 4 459 ha. L'aménagement de 1970 poursuivra l'œuvre de renouvellement des plus anciens peuplements par leur mise en régénération.

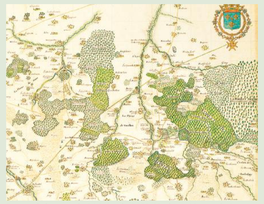


Le jugement de 1749 prononcé dans le cadre de la réformation des Bois et Forêts dépendants du domaine de Châteauroux lors de l'acquisition par le roi Louis XV des terres du Prince de Condé, confirme les droits des habitants de quelques paroisses dans leur titre de propriété. Cela sera le cas des habitants de Máron aprés cantonnement (1) sur les Usages de Máron, d'Ambrault sur les Usages de Peau de Chien, de Bommiers sur les Usages de Bommiers, de Pruniers sur les bois des Charbonnières et des habitants de Meunet sur le bois de la Putaigne.
Parfois le jugement se prononcera en faveur de la forêt royale comme sur les Usages de Saint des Chaumes où deux cents arpents seront déclarés faire partie des bois de sa majesté. A l'inverse, la partie du bois dit les Usages de Saint Aubin, demeurera libre et affranchie de tous droits que les habitants ne pouvaient justifier. Les Usages de Vouillon seront également incorporés au bois de sa majesté.

Suivant la loi de 1791 fixant les règles de gestion des forêts de la Nation et des communautés, les communes comme Ambrault en 1820, Bommiers, Condé, Máron, Pruniers en 1821 et Meunet-Planches en 1822 confient la gestion de leur forêt à l'Administration forestière. Avec la promulgation du code forestier en 1827, le régime forestier s'applique sur les forêts des collectivités que les Eaux et Forêts mettent en œuvre pour assurer la conservation des forêts.

Les bois de l'Hôpital d'Issoudun situés sur le territoire de Gizay sur la commune de Saint Aubin seront soumis au régime forestier en 1843 et la propriété de l'Hôpital George Sand sise dans les bois de Malvève à Chezal-Benoit en 1922.
Toutes ces forêts avec celle de Thizay, bénéficient toujours aujourd'hui de l'application du régime forestier pour préserver, renouveler et enrichir leur patrimoine boisé au travers de la gestion assurée par l'Office National des Forêts.

(1) le cantonnement est l'action de rachat des droits d'usage en attribuant aux communautés une portion de la forêt d'une valeur équivalente à ces droits.



Extrait de la carte de SAS Condé-1682 (Archives Nationales)

La forêt de Chœurs

Appelée aussi forêt de Cheure (Cartier Saint-René 1879), elle fût acquise à la couronne de France en 1220 par Philippe-Auguste comme dépendance de la châtellerie d'Issoudun.
La forêt royale de Cheure formait la maitrise d'Issoudun du domaine de la généralité de Bourges de 1696 à 1715. Elle est formée de l'ancienne forêt de Cheure qui appartenait au Domaine Royal et se trouvant dans l'Apanage du Comte d'Artois avant la révolution et de l'ancienne forêt de Bois Gilbert qui appartenait avant la révolution à l'Abbaye de Chezal-Benoit et rattachée à celle de Chœurs par décision de l'Administration du 14 octobre 1852.
La seigneurie de la Croisette avait haute, moyenne et basse justice, droit de chasse à courre et à cri dans la forêt royale de Chœurs.

Les aménagements

Il existe peu de documents sur les origines de la forêt de Chœurs et encore moins sur les premiers aménagements.
Néanmoins, soumise à des règles de gestion demandant plus de bois d'œuvre que le simple régime du taillis, tout laisse à supposer que le régime de la futaie a été appliqué ici bien avant qu'en forêt de Bommiers.
En 1877, la forêt est divisée en deux sections, la première de futaie et la seconde de taillis. Dans la première section, au cours de la période qui se terminera en 1936, peu de parcelles classées, pourtant initialement prévues à être renouvelées seront régénérées. Il faudra attendre l'aménagement de 1938 pour achever ce premier effort de régénération.
En 1967, sa contenance est de 1 931 ha. Prévu sur une période de 30 ans, cet aménagement prévoit de poursuivre des plantations résineuses dans les zones de vide ou suite à des incendies.

Le nom de la forêt

Le nom de Choeurs-Bommiers est l'association du nom de la forêt de Bommiers appelée ainsi en raison de son appartenance ancienne aux seigneurs de Bómier et du nom de la forêt de Chœurs qui se prononce comme Cheure suivant les textes anciens. Certains disent que l'origine de ce nom aurait un lien avec la chèvre ou chieuvre en Berry. Le mot Cheure se retrouve également dans d'autres communes comme sur Saint Août.

Les noms des routes forestières

L'aménagement de 1785 est à l'origine des principales voies forestières qui traversent la forêt. Créées sous l'apanage du Comte d'Artois, les routes, allées et carrefours reçurent parfois des noms issus de personnalités proches de son entourage.

L'origine des forêts communales

La majorité des forêts communales présentes sur le massif de Chœurs-Bommiers doivent leur origine par les droits que les habitants des paroisses pouvaient avoir sur ces lieux et appelés communément les Usages.
Ces droits souvent fort anciens acquis auprès des seigneurs locaux, permettaient aux habitants de pouvoir sur ces forêts, couper des arbres pour leur consommation de bois de chauffage ou de bois d'œuvre communément appelé usage au bois ou de faire pâturer des bestiaux sur un territoire donné avec droit de pacage pour les bêtes aumailles et chevalines c'est-à-dire bovins et équidés ou de panage pour les porcs.

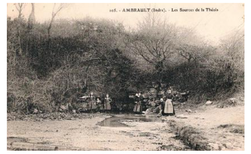
La Source de la Théols (C)



Photo François Barniers.

A la limite d'Ambrault et de Bommiers, en dessous de la route reliant ces deux communes jaillissent les eaux claires de la source de la Théols. Nous devrions plutôt dire de sa résurgence car ce phènomène naturel est dû à des pertes d'un ruisseau en amont de la forêt de Bommiers pour réapparaitre au creux d'une dépression dans une ambiance verdoyante de fraicheur.

Ce site valorisé au titre d'un Espace Naturel Sensible voulu par ces deux communes offre plusieurs possibilités de découvertes au travers des sentiers mis à disposition et balisés. Un point commun les relie, le passé insolite du site.



Les lavandières – iconothèque AD Indre.



En 1986 lors de travaux sur le cours de la Théols, les vestiges inédits d'un site gallo-romain ont été découverts, dont le plus bel élément est une sculpture de bélier avec la partie postérieure en forme de serpent. Les multiples tessons de céramiques, les fragments de tégulae et les briques attestent, selon Gérard Coulon, de l'importance du site et peut-être à l'origine, de la présence d'un sanctuaire.

Sculpture découverte en 1986 - photo Bernard Allouis.

La Fontaine à l'Image (E)

En empruntant le vieux chemin de Bommiers à Merolles, se trouve une fontaine aux eaux réputées autrefois pour ses vertus guérisseuses.

A cet endroit au XVIème siècle, dit-on, était érigé un autel à Notre Dame, remplacé par la suite par un oratoire sous forme d'un chêne séculaire abritant une statuette représentant la vierge, la Sainte Image, protégée dans sa niche par des barres de gros clous enfoncées et scellées dans l'écorce.



Photo François Barniers



Ancienne statue aujourd'hui disparue - photo François Barniers.

Les futures mères allaient à la fontaine pour se préserver des fièvres puerpérales en trempant les premières langes des nouveau-nés.

L'ancienne statuette n'est plus, elle a été remplacée par une nouvelle en 2014

L'étang des Trois Biches (F)

L'étang des trois biches a été construit en 1969 afin de créer un plan d'eau de pêche à la ligne et un lieu touristique au cœur de la forêt de Chœurs.



Photo Marcos Olmi.



Dessin à la plume de 1674 - photo Sylvain Boudreux

A la Révolution, les bâtiments furent vendus comme bien national. Rachetés à un particulier l'abbé Dubouchat fonda un grand collège catholique en 1833. A la séparation de l'église et de l'Etat en 1905, le Conseil Général de la Seine s'en porta acquéreur pour installer une colonie agricole qui devint un hôpital psychiatrique.



Détail des stalles - photo Sylvain Boudreux

L'ancien porche d'entrée de l'abbaye contient une vierge à l'enfant réalisée par l'artiste émailleur Robert Barriot. La belle église abbatiale privée de son transept, de son chœur et de sa flèche en 1827 conserve outre sa nef et ses bas-côtés, une façade tout à fait remarquable. Son mobilier ne l'est pas moins. Il contient les plus grandes stalles du Berry empreintes d'un riche travail d'imagerie et de symbolisme. La façade ouest, l'escalier d'honneur et certaines salles des anciens bâtiments conventuels constituent un bel exemple de l'architecture Mauriste du dix-huitième siècle.

La fontaine Saint André retrouvée, la chapelle des morts et une grange médiévale font également partie de ce riche patrimoine bâti.
Chezal-Benoit est un village de bocage entouré de nombreux massifs forestiers. Une carte répertoriant les nombreux chemins de randonnées pédestres, cyclistes et équestres possibles est consultable à la Mairie du village.

Contact et renseignements à la Mairie de Chezal-Benoit :
Tél. 02 48 61 11 15 — E-mail : mairie. chezalbenoit@orange. fr

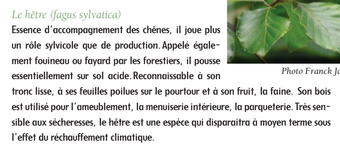
La forêt domaniale aujourd'hui



Photo François Barniers.

L'Office national des Forêts (ONF) gère la forêt domaniale de Chœurs-Bommiers et les forêts communales situées sur le massif forestier. Dans ces forêts, la production de bois d'oeuvre est un enjeu fort et permet d'approvisionner notamment la filière de transformation de bois de chêne de qualité. La forêt est cultivée, les paysages évoluent en fonction de la sylviculture et de l'âge des peuplements.

L'ONF intègre dans sa gestion forestière la protection et la préservation des milieux naturels. Les sites remarquables tels les mares, les étangs font l'objet d'une gestion particulière. L'ONF a, à cet effet, créée une réserve biologique intégrale maintenant des vieux bois dans lesquels plus aucune exploitation ne sera possible (RBI du Rosier).
La chasse, bien qu'elle soit considérée comme une activité de loisirs, est avant tout nécessaire à la régulation des populations animales et au bon développement de la végétation.



Le hêtre (fagus sylvatica)

Essence d'accompagnement des chênes, il joue plus un rôle sylvicole que de production. Appelé également fouineau ou fayard par les forestiers, il pousse essentiellement sur sol acide. Reconnaissable à son tronc lisse, à ses feuilles poilues sur le pourtour et à son fruit, la faine. Son bois est utilisé pour l'ameublement, la menuiserie intérieure, la parqueterie. Très sensible aux sécheresses, le hêtre est une espèce qui disparaitra à moyen terme sous l'effet du réchauffement climatique.

Photo Franck Jarry



Photo Franck Jarry

Le charme (carpinus betulus)

Essence associée aux chênes dans les anciens taillis sous futaie, il pousse principalement sur les sols où le calcaire est proche.
Il est reconnaissable à son tronc cannelé, à ses feuilles dentelées et son fruit, la samare. Il est exploité comme bois de chauffage.

Charme ou hêtre - comment les différencier

Tout simplement par un moyen mnémotechnique, une phrase amusante à retenir « *Le charme d'Adam, c'est d'être à poil* » ….à lire à haute voix pour comprendre l'astuce.

Les autres essences forestières rencontrées :
De nombreux fruitiers dont le merisier, l'alisier, le cormier, le pommier mais également le frêne, le tremble, le bouleau, l'érable champêtre, le saule marsault, les pins maritime et sylvestre (plantés vers la fin du XIXe siècle) et quelques arbustes comme le noisetier, l'aubépine, le fusain, le troène sur sol neutre, le houx, le néflier, la bourdaine sur sol acide.



La gestion de la forêt ou une forêt gérée durablement

La forêt de Chœurs-Bommiers est gérée dans le cadre d'un document de gestion dénommé aménagement dans le vocabulaire du forestier. Ce document fixe des orientations de gestion pour les 279 parcelles forestières en tenant compte des peuplements, de leur âge, de leur état sanitaire, de leur densité, de la dimension des tiges ainsi que de la répartition chêne sessile/chêne pédonculé.
Il suit indirectement les orientations déjà prises lors des aménagements précédents de la forêt. A ce sujet, depuis le premier aménagement en 1785, sept autres ont suivi œuvrant à l'amélioration des peuplements et à la pérennité de la forêt.
Les mises en régénération des anciens peuplements de chêne débutèrent vers la fin de la dernière guerre mondiale et les années qui suivirent de 1944 à 1946.
Les peuplements issus de ces premières régénérations sont aujourd'hui au stade de la jeune futaie.
La forêt domaniale de Chœurs-Bommiers ainsi que les forêts communales d'Ambrault, de Condé, de Meunet-Planches et de Pruniers sont labélisées PEFC.

La Croix de Saint Georges (A)



Photo François Barniers.

Classée aux Monuments Historiques en 1992

A cet emplacement se situait autrefois le cimetière du prieuré de Saint-Saturnin de Vouillon, dont il ne reste que des ruines et une partie de l'église du 12ème siècle. La tradition locale parle d'un cimetière de chevaliers de Malte. Le monument se compose de quatre emmarchements formant socle, d'une pile carrée couronnée par un glacis. Le couronnement se compose d'un petit dôme ovoide orné de quatre frontons rayés horizontalement et terminé par un tore. Au-dessus, une sorte de fleuron conique, orné à la base de quatre autres petits frontons lisses et, au sommet, une grosse bague torique termine l'ensemble en forme de bouteille.

La Carrière Chéret (B)

Quand la biodiversité s'invite dans la carrière

Riche de son passé de carrière et de son présent d'espace naturel, la carrière Chéret offre par-dessus tout une ambiance exceptionnelle où l'histoire, le relief, la végétation entremêlée et la lumière redessinent sans cesse le décor.



Iconothèque A.D. Indre

Un lieu calme, plein de mystère, où chaque chose raconte une histoire.



Promenez-vous, touchez, sentez, regardez, écoutez…

Des balades de découverte sont proposées :
contactez l'antenne Cher/Indre du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre Val de Loire pour avoir des informations sur le site ou pour vous procurer le programme des balades nature
au 02 48 83 00 28.

Brochure Espaces Naturels région Centre Val de Loire

Le Château de Bommiers (D)



Le château de Bommiers situé aux Minimes, noté dès le XIIème siècle fut une place forte importante du Berry possédée par les seigneurs de Bommez, les La Trimouille puis Louis II de Bourbon-Condé, gouverneur du Berry et chef de la Fronde.
Il est remarquable car constitué d'une motte castrale surmontée des restes d'un donjon flanqué de deux tours et d'une vaste enceinte avec basse-courre et haute-courre, entourée de larges fossés.



Reconstitution de Jacques Tealdi - 1980.

Ses ruines sont encore imposantes et méritent le détour



Photo Nicolas Budnicki.

Contact pour visite : www. chateau-bommiers. fr



Photo Gilles Fort.

D'une superficie de 12 hectares environ, il est confié en location auprès de la Fédération de Pêche du Cher.

Situé dans une cuvette au relief peu prononcé, le pièce d'eau est peu profonde, 2,5 mètres à la bonde mais est propice à une vie piscicole très variée. Une grande partie d'espèces de poissons de 2ème catégorie est représentée dans cet étang : gardons, rotangles, goujons, carpes, perches, brochets et black-bass.



Photo François Barniers.

Des équipements touristiques disséminés le long des berges accueillent les pêcheurs et les promeneurs à la recherche de calme et de tranquillité.

Contact et renseignements à la Fédération de Pêche du Cher :
Tél. 02 48 66 68 90 — E-mail : federation-peche-18@wanadoo. fr

L'Abbaye saint Pierre (G)

L'abbaye bénédictine Saint Pierre de Chezal-Benoit eut les plus hautes destinées. Fondée en 1093 par André de Vaubrun venu de Vallombreuse en Toscane, elle fut à la fin du quinzième siècle à la tête d'une réforme importante de la règle de Saint Benoit par l'intermédiaire de son abbé Pierre Du Mas. La congrégation de Chezal-Benoit rayonna plus de 150 ans de son influence sur plus d'un cinquième des abbayes bénédictines de France du Mans à Clermont Ferrand et La Rochelle. Ses moines au service de travaux d'érudition disposaient d'une bibliothèque comportant plus de 3000 ouvrages.



Photo Sylvain Boudreux

L'abbaye casalaise adhéra à la congrégation de Saint Maur en 1636.



Abri de la Croix Blanche - Photo François Barniers.

Pour l'accueil du public, l'ONF réalise avec la collaboration financière des communes d'Issoudun et de Chezal-Benoit des aménagements comme les aires de stationnement et de pique-nique, les sentiers de randonnées et panneaux d'information ainsi que le ramassage des déchets laissés par les visiteurs sur une grande partie de la forêt.
La forêt est fréquentée par les promeneurs, chasseurs, exploitants forestiers… qui doivent se respecter et prendre soin des lieux afin de préserver un espace de convivialité sur toute l'année.

Les arbres de la forêt

Le chêne sessile (quercus petraea)



Photo Franck Jarry

C'est la principale essence forestière du massif forestier. Il recouvre en peuplement 65 % des parcelles forestières. Il a besoin de lumière pour vivre et ceci dès son jeune âge. Il peut sur les meilleurs sols atteindre une hauteur de 35 mètres vers l'âge de 180 ans (canton du Villiers).
Principale essence forestière des forêts anciennes du bassin ligérien, il supporte des sols pauvres et résiste à la sécheresse.
Il est reconnaissable par son gland attaché au rameau sur un pédoncule très court et par ses feuilles bien détachées les unes des autres.
Son bois est de grande qualité et est très recherché pour l'ameublement, le parquet, la charpente, la traverse, la trituration, le bois de chauffage et pour les plus belles pièces, là où les nœuds sont absents pour la fabrication de douelles pour la tonnellerie.

Le chêne pédonculé (quercus robur)



Photo Franck Jarry

Avec ses 35% de recouvrement, il est essentiellement présent dans les bas-fonds et sur les argiles en terrain calcaire.
Il se distingue du sessile par la présence d'un long pédoncule et par ses feuilles disposées en bouquets. Exigeant sur l'approvisionnement en eau, il souffre en période de sécheresse.

Les utilisations de son bois sont semblables à celles du chêne sessile.

Les différentes pratiques de chasse

Plusieurs modes de chasse sont pratiqués :
• En forêt domaniale plusieurs modes de chasse sont pratiqués : la chasse à tir en battue sur cervidés et sangliers, chasse à courre pour le cerf, le chevreuil, le sanglier et le lièvre.
Pour la chasse à tir en battue de l'ouverture de la chasse en septembre jusqu'à sa fermeture, fin février, elle est pratiquée les lundis et un vendredi sur 2 en alternance avec le samedi soit 2 jours par semaine.
Pour la vènerie de mi-septembre à fin mars, le courre du cerf est pratiqué tous les jeudis, celui du chevreuil un samedi tous les quinze jours en alternance avec le tir. Pour le sanglier 4 journées en mars et le lièvre 4 mardis répartis sur la saison.
Le dimanche et le mercredi ainsi que les jours fériés, la chasse n'est pas pratiquée en forêt domaniale de Chœurs-Bommiers.



Photo Patrice Prat.

• En forêts communales la chasse en battue à tir à lieu essentiellement le dimanche
Les calendriers des journées de chasse sont affichés en mairie et sur les panneaux d'information présents en forêt. A titre préventif, les panneaux de chasse en cours sont installés les jours de chasse sur les axes routiers traversant les zones concernées.

Superficie des forêts gérées par l'Office National des Forêts

Forêt domaniale de Chœurs-Bommiers	6 503 ha
Forêt communale d'Ambrault	128 ha
Forêt communale de Bommiers	125 ha
Forêt communale de Condé	184 ha
Forêt communale de Máron	80 ha
Forêt communale de Meunet-Planches	101 ha
Forêt communale de Pruniers	22 ha
Forêt communale de Thizay	12 ha
Forêt de l'Hôpital George Sand	177 ha
Forêt de l'Hôpital d'Issoudun	226 ha

MASSIF FORESTIER de CHOEURS-BOMMIERS

- Zone urbaine
- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Forêt privée
- Cours d'eau, étang

Routes et allées forestières

- Route forestière revêtue ouverte à la circulation
- Route forestière empierrée ouverte à la circulation
- Route forestière empierrée fermée à la circulation
- Allée forestière fermée à la circulation
- Route publique

Les routes et allées fermées à la circulation sont interdites à tous véhicules à moteur.
Rappel : sur les routes forestières ouvertes à la circulation publique, la vitesse est limitée à 30 km/h.

Itinéraires de randonnée

- 1 - Sentier botanique
- 2 - Sentier de l'Image
- 3 - Sentier des Minimes
- 4 - Sentier de la source de la Théols

L'accès de ces sentiers est interdit aux vélos tout terrain.

Sites remarquables

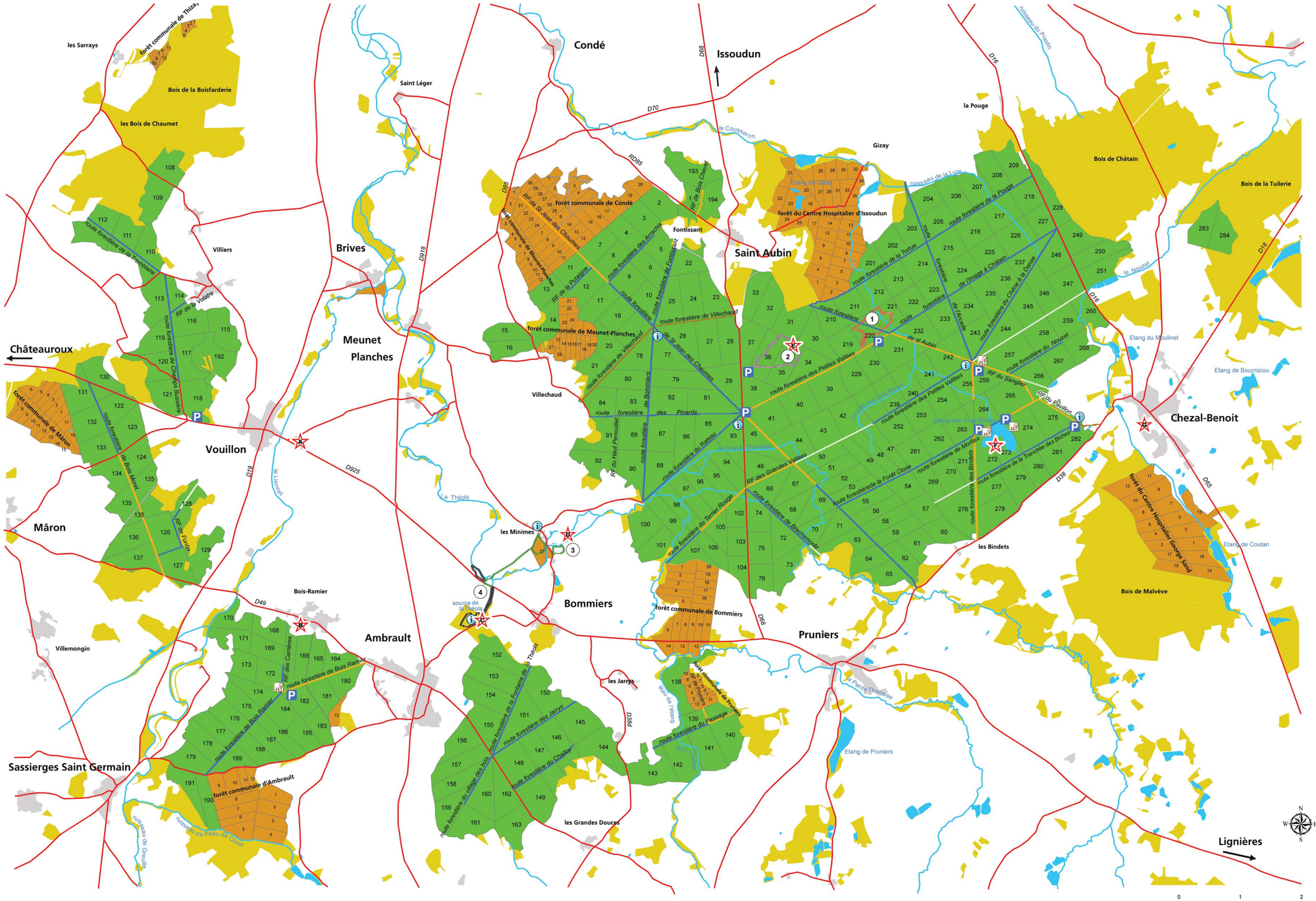
- A Croix de Saint Georges
- B Carrières Cheret
- C Source de la Théols
- D Château des Minimes
- E Fontaine à l'Image
- F Etang des Trois Biches
- G Abbaye Saint Pierre

Sites d'accueil

- Aire de stationnement
- Aire de pique-nique
- Panneau d'information

Charte du promeneur

- Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.
- Il n'abandonne pas ses détritus dans la forêt.
- Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.
- Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.
- Il fait attention à son chien : les animaux de la forêt sont chez eux.
- Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.
- Il demande une autorisation pour le ramassage de bois mort.
- Il sait que les chantiers forestiers sont des zones dangereuses.
- Il sait que les branches cassées peuvent tomber à tout moment.
- Il sait que les tas de bois peuvent s'écrouler si on les escalade.



BD TOPO®, IGN ©, 2017

Réalisation Office National des Forêts, Edition mars 2021

Dépliant 77 x 48 cm.indd 2
29/03/2021 16:57